Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 022-212203491-20260226-02_2026_18-DE

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Plestin les Grèves
Commune de TREDREZ-LOCQUEMEAU

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU

SEANCE DU 19.02.2026

Date de la convocation : 05.02.2026
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15
Nombre de procuration : 2

Date d'affichage : 26/02/2026

L'an deux mil vingt-six et le 19 février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE Joël, Maire.

Présents : Joël LE JEUNE, Patrick JORAND, Mariannick LEBON, Elsa BRIAND, Jean-Michel VANDERPLANCKE, Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE, Catherine MARSHALL, Thierry MOREL, Vincent CADREN, Cécile DUVAL-BLAIZE, Françoise PERRIN., Frédéric PERREAU, Yolande THOMAS.

Absents : Enora LE JEUNE, (procuration à Mr Joël LE JEUNE), Elise BUREAU (procuration à Mme PERRIN Françoise).

Secrétaire de séance : art L.2121-15 du CGCT : Thierry MOREL

Service de Gestion Comptable : Gwenaëlle SEVENET.

DÉLIBÉRATION N° 18

REMPLACEMENT DES COLONNES ENTERRÉES (OM, COLLECTE SELECTIVE VERRE)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les colonnes enterrées destinées à la collecte des déchets ménagers, actuellement en place sur le port de Locquémeau, présentent un état de vétusté avancé. Plusieurs colonnes ont subi d'importantes dégradations dues aux infiltrations d'eau de mer. Cette corrosion a fragilisé les structures porteuses et les supports des cuves. Il existe désormais un risque réel d'affaissement ou de rupture des équipements lors des opérations de levage et de vidage, ce qui présente un danger pour les agents chargés de la collecte ainsi que pour les usagers. Il est donc proposé de procéder à leur remplacement.

Monsieur Le Maire propose acquisition de deux colonnes pour ordures ménagères, deux colonnes pour la collecte sélective et une colonne pour le verre, semi-enterrées pour un montant total de 15 829,70 € TTC.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions,

- APPROUVE l'acquisition et le remplacement des cinq colonnes semi-enterrées pour un montant de 15 829,70 € ;
- AUTORISE le Maire à signer le devis et tout document afférent à cette opération ;

La dépense correspondante est prévue au budget primitif 2026 - OPNI

Joël LE JEUNE, Maire

MAIRIE DE TREDREZ-LOCQUEMEAU - 22300 -

Thierry MOREL,
secrétaire de séance

MAIRIE DE TREDREZ-LOCQUEMEAU

Délibération rendue exécutoire par affichage
et transmission au représentant de l'Etat le 26.02.2026

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 022-212203491-20260226-02_2026_18-DE